

LES MÉCANISMES DE RÉMUNÉRATION POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RENDUS PAR L'AGRICULTURE



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Contexte & objectifs

Ces dernières années, un nombre croissant d'initiatives, tant privées que publiques, a vu le jour pour encourager les agriculteurs.rices à adopter des pratiques agricoles qui rendent des services environnementaux (SE). En échange, une rémunération est proposée.

Plusieurs instruments visent à encadrer ces mécanismes. Le cadre de certification d'absorptions de carbone au niveau européen (Carbon Removal Certification Framework ; CRCF) ou le Label Bas Carbone au niveau français constituent ainsi des exemples récents concernant la régulation du climat.

Ce document synthétise les principaux résultats issus de cette étude, à la fois afin de clarifier la compréhension des concepts et enjeux liés à ces mécanismes, et pour proposer une série de critères de réussite et bonnes pratiques, adressés en particulier aux mécanismes de rémunération.

Le Service public de Wallonie (SPW), dans le cadre de son plan d'action pour la transition agroécologique - Terraé, a commandité une étude auprès de Climact et Sytra. Les objectifs de cette étude effectuée entre octobre 2022 et juin 2024 sont :



Clarifier les bases théoriques permettant d'identifier le fonctionnement de ces mécanismes, ainsi que les **principaux enjeux et limites associés**.



Établir un guide méthodologique pour assurer la **crédibilité scientifique et éthique** de ces mécanismes.

Acteurs impliqués dans des mécanismes

Différents acteurs sont impliqués dans les mécanismes de rémunération pour services environnementaux rendus par l'agriculture. De par leur position dans le système, les acteurs ont différents rôles et différentes échelles d'action.

Dans tout mécanisme de rémunération, trois acteurs centraux sont au cœur de leur fonctionnement : agriculteur.rices, opérateurs et bailleurs. Trois acteurs « périphériques » complètent le système d'acteurs : régulateurs, certificateurs et intermédiaires (Figure 1)¹.



Les agriculteur.rices

Ils mettent en place les pratiques à l'origine des services environnementaux, et bénéficient d'une rémunération en échange.



Les opérateurs

Ils coordonnent les mécanismes de rémunération. Ils accompagnent les agriculteur.rices dans la mise en place de pratiques et facilitent leur rémunération. Les opérateurs sont garants des services rendus. Ceci nécessite le développement et/ou l'application de méthodologies spécifiques.



Les bailleurs

La mise en place des services environnementaux, par l'intermédiaire des opérateurs et de leurs méthodologies est financée par les bailleurs. Il peut s'agir d'entreprises privées (achetant par exemple des crédits pour compenser leurs émissions), de consommateurs, d'états, etc.



Les certificateurs

Les méthodologies mobilisées par les opérateurs sont certifiées par des certificateurs, qui vérifient et garantissent la validité méthodologique des opérations.



Les intermédiaires

Dans certains cas, des acteurs intermédiaires assurent le lien entre opérateurs et bailleurs.



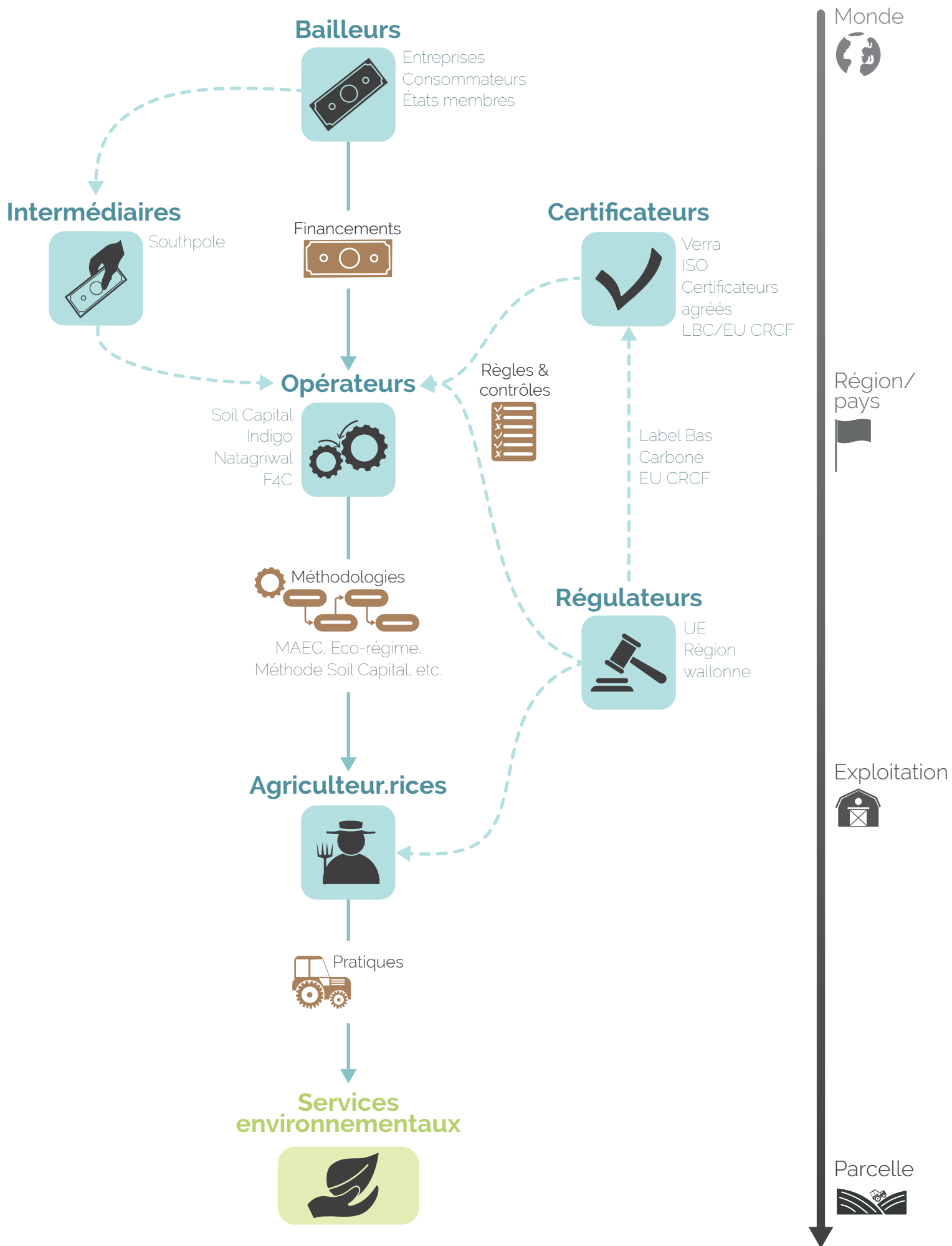
Les régulateurs

Les régulateurs mettent en place les cadres réglementaires visant à encadrer des instruments de marché.

 Agents économiques

 Agents régulateurs

¹Notons que la nomenclature proposée dans ce rapport n'est pas entièrement alignée avec celle développée par la CE dans le cadre du CRCF. La nomenclature du CRCF considère que les opérateurs sont les agents mettant en place les mesures menant à la séquestration (i.e. les agriculteurs). Inversement, la définition d'opérateur utilisé dans ce rapport correspond à la définition de certificateur de la CE : Les certificateurs sont acteurs indépendants accrédités et reconnus ayant conclu un accord avec un système de certification pour effectuer des audits de certification et délivrer des certificats carbone.



▲ **Figure 1** - Catégories d'acteurs impliqués dans la préservation de services environnementaux par le biais de mécanismes de rémunération

Huit niveaux pour définir les mécanismes de rémunération

Huit niveaux sont identifiés pour comprendre l'ensemble des mécanismes de rémunération aux agriculteurs.rices pour les services environnementaux rendus. Les quatre premiers niveaux sont liés à la quantification des services environnementaux et les quatre suivants sont liés à leur rémunération.

Q
U
A
N
T
I
F
I
C
A
T
I
O
N

1 Services environnementaux visés

La première étape consiste à identifier les services environnementaux couverts par le mécanisme étudié. Dans le cadre de cette étude, trois services environnementaux en particulier sont analysés, en concertation avec le comité de pilotage du projet : la régulation du climat, la préservation de la biodiversité et la santé des sols.

Biodiversité



Sols



Climat



2 Type d'externalité

Les externalités sont des conséquences non intentionnelles d'activités primaires et dont les effets ont lieu sans que personne n'en assume les coûts ou n'en perçoive les bénéfices. Ces externalités peuvent être positives ou négatives.

Externalités positives



Externalités négatives



3 Type d'indicateurs

Des indicateurs sont nécessaires afin de mesurer les niveaux d'externalités, et par conséquent de services environnementaux.

Indicateurs de résultats

(ex. : rapport Corg/argile du sol)



Indicateurs de moyen

(ex. : Planter une bande fleurie)



4 Outils de mesure

Les outils de mesure permettent de quantifier les indicateurs sélectionnés.

Mesures

(audits privés ou publics)



Bilan

(calculateurs privés ou publics)



Audits qualitatifs

(privés ou publics)



L'exemple de mécanisme de rémunération type « compensation carbone »

Dans le cas d'un mécanisme de rémunération de type « compensation carbone », le service environnemental visé est la régulation du climat. Des externalités négatives (les émissions de gaz à effet de serre ; GES) et positives (la séquestration de carbone dans le sol) sont généralement prises en compte. Des indicateurs de résultats (t CO₂e émises ou séquestrées) permettent de suivre l'évolution de ces externalités. Des outils quantitatifs de types calculateurs permettent d'estimer les émissions de GES et la séquestration de carbone dans les sols. Des mesures de terrain permettent de calibrer les modèles utilisés et les estimations de séquestration.

5 Référence de rémunération

La rémunération perçue par les agriculteurs.rices peut être fixe (perçue au-delà de seuils prédéfinis) ou incrémentale (proportionnelle à la hauteur du service rendu).

Rémunération fixe



Rémunération incrémentale



6 Mécanismes de rémunération

Différents types de mécanismes existent, incluant les compensations (réduire l'impact ailleurs qu'à la source), l'internalisation (financer des projets pour améliorer les externalités dans sa chaîne d'approvisionnement), ou des paiements pour services écosystémiques (PSE) (paiements effectués par les bénéficiaires des services fournis à ceux qui en assurent le maintien).

Mécanismes de compensation



Mécanismes d'internalisation



Paiements pour services environnementaux



7 Objets de la rémunération

En échange de financement, les bailleurs peuvent recevoir différents « objets ».

Quotas



Crédits



Labels



Certificats



Projets



Subsides, taxes



8 Bailleurs potentiellement impliqués

Différents bailleurs financent les services environnementaux via des mécanismes de rémunération, et reçoivent des « objets » en retour.

Consommateurs



Entreprises
(publiques ou privées)



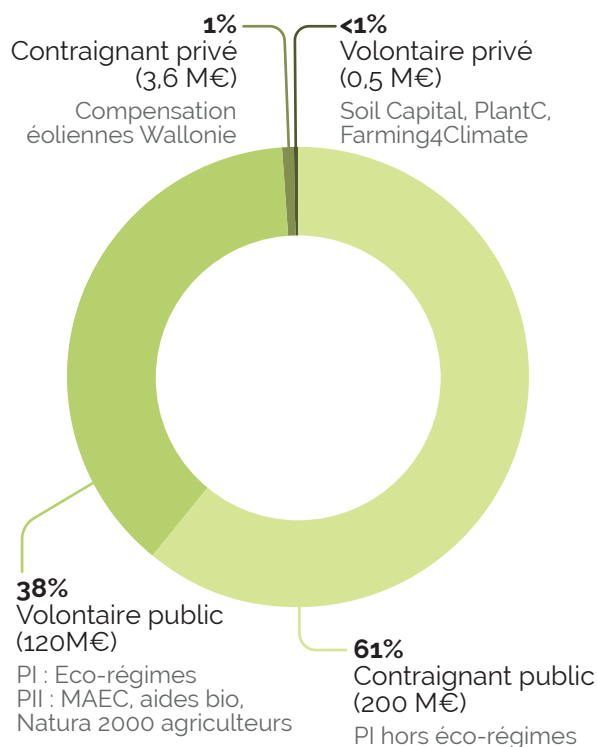
Gouvernements



L'exemple de mécanisme de rémunération type « compensation carbone »

La rémunération se fait de manière incrémentale, proportionnellement au nombre de crédits carbone générés (un crédit carbone correspond à une tonne de CO₂ séquestrée ou évitée). Ces crédits sont vendus à des entreprises, qui peuvent les utiliser dans leur comptabilité carbone afin de « compenser » des émissions de GES dont elles sont responsables.

Mécanismes de rémunération privés : Financements limités et besoin de cadrage



L'analyse des financements alloués à différentes familles de mécanismes, selon qu'ils soient volontaires ou contraignants et publics ou privés, a permis de mettre en lumière que les mécanismes volontaires privés représentent à ce jour des flux financiers limités vers les agriculteurs.rices (Figure 2).

L'intérêt croissant pour ces mécanismes, à la fois dans les sphères politiques et auprès de bailleurs privés, et le fait qu'ils se développent en l'absence d'un cadre clair peut remettre en question la crédibilité scientifique et éthique de certaines de ces initiatives.

◀ **Figure 2** - Estimation de la part (en % du financement annuel total) des quatre catégories d'incitant financiers pour services environnementaux perçus par les agriculteurs et agricultrices.

Critères et bonnes pratiques pour assurer la crédibilité scientifique et éthique

Au travers d'une revue de la littérature et de consultations des acteurs agricoles wallons, **39 critères de réussite** ont été identifiés, permettant de répondre à **14 objectifs** répartis en **6 groupes**. Pour chaque critère, des bonnes pratiques sont proposées. Au total, **166 bonnes pratiques** ont été identifiées.



CADRAGE ET PERIMETRE

Objectif 1 - Assurer une définition transparente du mécanisme

1. Identification des SE visés,
2. Définition des types d'externalités et du périmètre
3. Définition des indicateurs
4. Définition des outils de suivi des indicateurs
5. Référence pour la rémunération
6. Définition du mécanisme de rémunération
7. Définition de l'objet de la rémunération
8. Définition des bailleurs



QUANTIFICATION ROBUSTE

Objectif 2 - Assurer la validité méthodologique

9. Quantification
10. Permanence
11. Additionnalité
12. Identification et gestion des co-bénéfices et tensions

Objectif 3 - Assurer la rigueur scientifique de la quantification

13. Evaluation conservative avec incertitudes
14. Validation de la méthodologie
15. Phases exploratoires



IMPLEMENTATION AUPRES DES AGRICULTEUR.RICES

Objectif 4 - Clarifier les implications pour l'agriculteur

- 16. Perte de son propre potentiel de réduction
- 17. Choix dans l'utilisation des terres et maintien du rôle nourricier
- 18. Propriété des données sur l'agriculteur.rice

Objectif 5 - Assurer l'engagement des agriculteur.rices

- 19. Caractère volontaire et pouvoir de décision
- 20. Accompagnement, bonne compréhension et inclusion

Objectif 6 - Assurer la rentabilité financière pour l'agriculteur.rice

- 21. Coût d'entrée dans le mécanisme et d'implémentation des pratiques
- 22. Incitativité des prix (rémunérateur)

Objectif 7 - Palier l'incertitude des résultats et des paiements

- 23. Gestion des paiements et protection des agriculteurs.rices (conditionnalité)



GOUVERNANCE DES MECANISMES

Objectif 8 - Assurer la bonne gestion des mécanismes

- 24. Contrats
- 25. Structures de gestion compétentes et pérennes
- 26. Contrôles des agriculteurs.rices

Objectif 9 - Définir les responsabilités

- 28. Gestion des annulations du service

Objectif 10 - Assurer la traçabilité et la transparence

- 29. Flux financiers
- 30. Tenir des registres publics
- 31. Assurer la transparence de la méthodologie de quantification

Objectif 11 - Gérer l'incertitude des marchés

- 32. Spéculation

Objectif 12 - Assurer la compatibilité avec les cadres légaux existants

- 33. PAC, CRCF, Soil Monitoring Law



RENTABILITE FINANCIERE DU MECANISME

Objectif 13 - Assurer la rentabilité financière du mécanisme

- 34. Coûts de quantification, contrôle et certification
- 35. Compétitivité des prix
- 36. Complexité administrative et méthodologique



RÔLE DES BAILLEURS

Objectif 14 - Contribuer aux objectifs environnementaux

- 37. Hiérarchie de mitigation
- 38. Gestion des revendications
- 39. Gestion des fins de période

Recommandations et perspectives

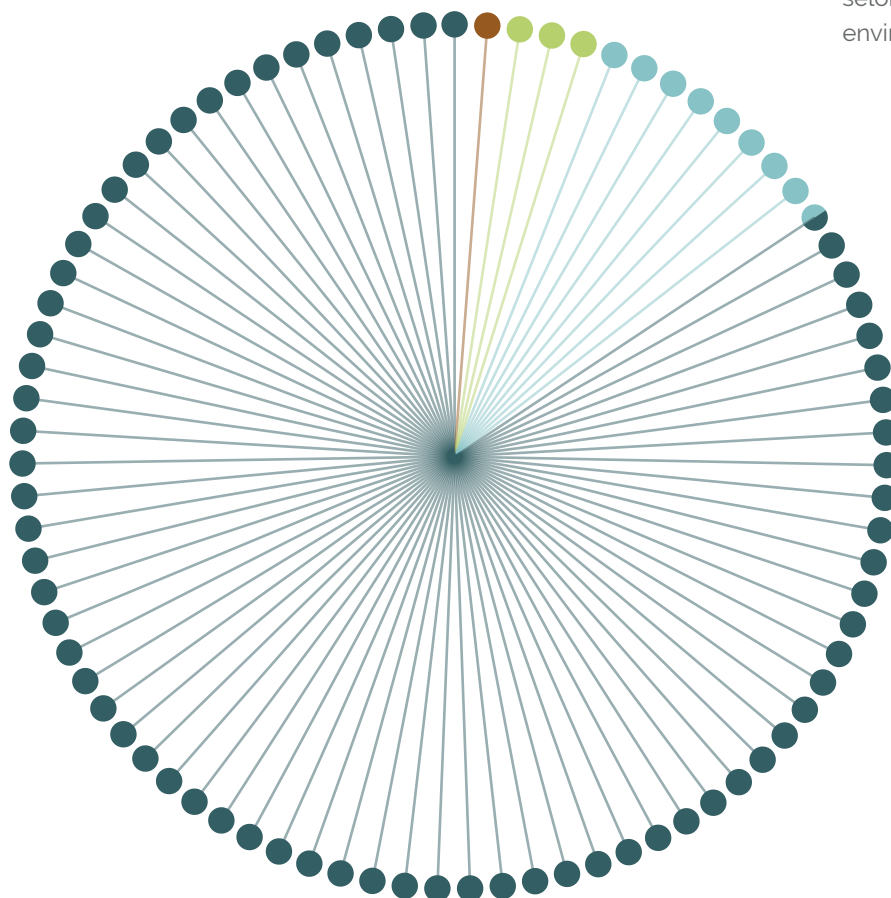
Suite au travail mené, quatre grandes recommandations peuvent être faites :

1

Maintenir une approche multi-services environnementaux

Il ressort de cette étude que bon nombre de critères et bonnes pratiques s'appliquent conjointement aux trois services environnementaux étudiés (141 des 166 bonnes pratiques sont communes aux trois SE et 25 sont spécifiques à un seul SE). De ce fait, plutôt que d'adopter une approche en silo traitant chaque SE séparément, le choix a été fait de rassembler l'ensemble des critères en un seul guide méthodologique. Cette approche « multi-SE » permet d'obtenir une meilleure vue d'ensemble et de rendre compte des similarités et synergies entre services environnementaux. En pratique de nombreux mécanismes ciblent plusieurs services environnementaux (et y sont d'ailleurs encouragés, tel que le suggère le Critère 12). **A l'avenir, cette approche « multi-SE » permettra de faciliter l'élargissement du guide méthodologique à d'autres services environnementaux.**

▼ **Figure 3** - Distribution des 166 bonnes pratiques identifiées selon les trois services environnementaux étudiés.



- Une bonne pratique
- Bonnes pratiques liées à la santé des sols
- Bonnes pratiques liées à la biodiversité
- Bonnes pratiques liées au climat
- Bonnes pratiques liées aux trois services environnementaux (santé des sols, biodiversité, climat)

2

Adopter une approche multi-dimensionnelle

L'ensemble des critères proposés se veut aussi exhaustif que possible, encourageant l'adoption d'une vision systémique. En se replaçant dans le cadre conceptuel classique de la durabilité, l'ensemble de critères proposé ici vise à adopter une approche multi-dimensionnelle, couvrant non seulement la durabilité environnementale mais également sociale et économique. **Les critères identifiés dépassent les critères principalement centrés sur des aspects « techniques » liés à la quantification, mais intègrent également des aspects liés à la gouvernance des mécanismes, les liens avec les agriculteurs.rices, la rentabilité financière et le rôle des bailleurs.**

3

Besoins de consultation pour résoudre des points d'attention en suspens

Pour l'ensemble des critères identifiés, des « points d'attention » demeurent en suspens. Ils reflètent des aspects pour lesquels il n'existe au jour d'aujourd'hui pas de consensus scientifique ou politique. Cette étude n'avait pas vocation à les résoudre, mais plutôt à les mettre en lumière et donner les clés pour faciliter leur compréhension et les enjeux associés. A l'avenir, il semble important de **poursuivre la démarche consultative afin de renforcer l'appropriation de ces questions complexes** par les actrices et acteurs du secteur agricole wallon.

Par ailleurs, il est important d'associer à la démarche des personnes avec une expertise pointue sur certaines questions spécifiques afin de **s'assurer que les critères proposés reposent sur des bases scientifiques tout à fait robustes**, et ainsi minimiser les dérives potentielles.

4

Possibles pistes d'opérationnalisation

Plusieurs options apparaissent à ce stade pour opérationnaliser le contenu de cette étude :

- (1) L'option contraignante : qui passerait par un processus réglementaire et obligerait les mécanismes opérant en Région wallonne à respecter une série de critères et de bonnes pratiques.
- (2) L'option volontaire : qui reposerait sur un label et/ou un cahier des charges que les mécanismes pourraient décider de respecter afin, par exemple, d'apporter une certaine crédibilité à leur initiative.
- (3) Conditionner l'obtention de subsides publiques par les mécanismes de rémunération au respect d'une partie ou de la totalité des critères repris dans ce guide méthodologique.
- (4) Analyser les mécanismes de rémunération afin de déterminer leur compatibilité avec les critères. Ceci pourrait être traduit en un « score » accessible publiquement. Avant de s'engager, les bailleurs et agriculteurs.rices pourraient ainsi prendre connaissance de la crédibilité scientifique et éthique des différents mécanismes disponibles en Wallonie.

Résultats complets

Les résultats complets de l'étude sont disponibles dans un cadrage théorique et un guide méthodologique, accessibles via les QRcodes suivants :

ETATS DES LIEUX THEORIQUE
& BESOINS STRATEGIQUES



GUIDE METHODOLOGIQUE
POUR LES OPERATEURS



Les deux rapports sont également téléchargeables au lien suivant :
<https://sytra.be/fr/publication/remuneration-services-environnementaux/>

Auteurs

ANTON RIERA (SYTRA (UCLouvain)) - ANTON.RIERA@UCLouvain.be

CHARLES VANDER LINDEN (CLIMACT - cvl@climact.com)

PHILIPPE BARET (SYTRA (UCLouvain))

ADRIEN LEFEBVRE (CLIMACT)

PASCAL VERMEULEN (CLIMACT)



CLIMACT | **SYTRA**

Ce travail a bénéficié de l'expertise de plusieurs organisations actives au sein du secteur agricole belge et wallon. Nous remercions l'ensemble des personnes ayant contribué à l'étude, lors d'entretiens individuels ou lors d'ateliers collectifs.

Écriture inclusive : Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, le choix a été fait d'adopter l'écriture inclusive de manière ciblée. Ainsi, la forme "agriculteurs.rices" est utilisée afin de mieux visibiliser la place des femmes en agriculture. Pour d'autres termes, la forme courante, masculine, reste utilisée afin de garantir la fluidité et concision du

Design et mise en page : Céline Chevalier (Sytra (UCLouvain))